

Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC)

L'Eglise s'engage en faveur de la dignité humaine derrière les murs des prisons

Communiqué de presse

Berne, 12 juin 2014

Depuis plus de 15 ans, le service cantonal ecclésial des mesures de contrainte (SEMC) déploie ses activités dans le canton de Berne. Le service s'engage en particulier en faveur de la dignité des conditions de détention des étrangères et étrangers dans l'attente d'une expulsion. Il voue une attention particulière à la situation des femmes détenues.

Les personnes détenues en vue d'une expulsion font partie des membres invisibles et complètement laissés-pour-compte de notre société. Le service ecclésial des mesures de contrainte du Canton de Berne s'engage en faveur d'une amélioration de leurs situation juridique, psychique et sociale.

L'activité du service porte d'une part sur le conseil juridique. Les personnes concernées sont rendues attentives à leurs droits et devoirs; le cas échéant, il est formé recours contre des décisions. Le SEMC veille en particulier à ce que les droits de la personne résultant des droits humains et ceux inhérents à la Constitution soient respectés pendant la détention.

Par ailleurs, le SEMC anime un service de visites pour les femmes détenues. Lorsque les personnes concernées le souhaitent, des visiteurs bénévoles leur rendent visite pour un entretien. L'idée à la base de ce service résulte du constat que les femmes en attente d'expulsion sont le plus souvent détenues dans la prison régionale de Berne, un établissement pénitentiaire conçu d'abord pour la détention préventive. Le régime de détention particulièrement sévère qui lui est appliqué n'est pas en accord en tous points avec les critères retenus pour une détention administrative. Les femmes en détention sont souvent en situation de total isolement physique et psychologique avec les conséquences qui en résultent en termes de dépressions et de pathologies.

Le SEMC a été institué à l'automne 1998 comme instance indépendante, en accord avec le Conseil exécutif du Canton de Berne, et en collaboration avec l'Association des avocats bernois ainsi qu'avec l'Association des juristes progressistes du canton de Berne. Elle bénéficie du soutien financier des trois Eglises nationales et des Communautés israélites du canton. Le service a fêté l'année dernière ses quinze années d'existence.

Le directeur du SEMC ainsi que des bénévoles du service de visites seront à la disposition des médias pour des interviews: Thomas Wenger, avocat, Tél. 031 332 44 55, weibel-wenger@bluewin.ch; Eveline Hügli, bénévole, Tél. 076 525 10 33; eveline.huegli@gmail.com

Annexes:

- 1) Article sur les conditions de la détention et sur le conseil juridique dispensé par le SEMC
- 2) Article sur le service de visites du SEMC

Service ecclésial des mesures de contrainte du canton de Berne
Thomas Wenger, avocat
Case postale 465
3000 Berne 25
Tél./Fax: 031 332 44 55
Courriel: weibel-wenger@bluewin.ch